

## Pense-bête pour l'année de stage

Septembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Signez votre <b>PV d'installation</b> et déposez l'ensemble des pièces indispensables au paiement du salaire au plus tôt. Attention, même si le Rectorat s'efforce de vous payer votre premier salaire en septembre, des retards peuvent survenir dans la procédure (dossier incomplet, etc.).</li> <li>* Vérifiez votre emploi du temps, il ne doit pas comporter d'heures supplémentaires : elles ne vous seront pas payées. Contactez-nous en cas de doute. Il faut agir rapidement.</li> <li>* Déposez votre <b>dossier de reclassement</b> auprès du Rectorat, afin de convertir en ancienneté de certifié (ou d'agrégé, ou de CPE, etc.) les services antérieurs (effectués au sein de l'éducation nationale, de la fonction publique ou du privé). Demandez l'aide du SNES et SNUEP-FSU en cas de difficultés.</li> </ul> <p>Le « <b>Mémo du Stagiaire</b> » vous apportera toutes les explications nécessaires pour lire la <b>fiche de paye</b> à laquelle vous pourrez accéder sur le site ENSAP (après avoir créé votre compte).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Optez pour le remboursement aux <b>frais réels</b> si vous êtes éligible à l'<b>IFF</b> mais que celle-ci vous paraît en deçà des frais engagés pour vous rendre en formation : contactez la DPE pour faire connaître votre choix * Pensez à acquitter votre <b>cotisation syndicale</b> auprès du SNES ou SNUEP-FSU.</li> </ul>
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Dans votre établissement de stage ont lieu les <b>élections</b> de vos représentants au Conseil d'Administration. Nous vous invitons à voter pour les listes SNES et SNUEP-FSU ;</li> <li>* Déposez votre <b>demande d'autorisation d'absence</b> auprès du secrétariat avant les vacances de la Toussaint, afin de participer au <b>stage spécial stagiaires</b> « Stage/Carrière et Mutation Inter académique » organisé par le SNES-FSU le jeudi 21 novembre.</li> </ul>
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Commencez à construire sereinement votre mutation inter académique, en assistant au <b>stage du jeudi 21 novembre</b> proposé par le SNES Clermont toute la journée. L'opération étant complexe et nécessitant d'être bien conseillé, le SNES-FSU tient informés les stagiaires syndiqués à travers son site Internet mais surtout par l'envoi de brochures d'information papier. Nous mobilisons des militants pour vous aider (rencontres personnalisées et prioritaires pour les syndiqués).</li> <li>* Les <b>demandes de mutation</b> seront à formuler par Internet (SIAM sur I-prof) à partir de la mi-novembre. Vous devez établir une liste préférentielle d'académies où vous souhaitez être affectés à la rentrée 2020. La situation familiale prise en compte sera celle constatée au 31 août 2019.</li> <li>* Remplissez et renvoyez-nous la <b>fiche de suivi syndicale</b> de votre dossier de mutation, afin que nous puissions contrôler les diverses opérations liées aux mutations (erreurs de barème, de vœux, de situation personnelle, etc. Près du tiers des dossiers sont ainsi corrigés chaque année ...).</li> <li>* Prenez connaissance du <b>reclassement</b> retenu par le Rectorat. En cas de doute, contactez nous.</li> </ul>
Janvier	<p>Dernière limite pour nous envoyer la <b>fiche de suivi</b> syndical pour la phase inter-académique des mutations. Les enseignants élus du SNES et SNUEP-FSU participent aux <b>commissions</b> chargées de contrôler les premières opérations de <b>mutation</b>, le barème par exemple. Ils se basent sur la fiche syndicale, et les documents que vous leur avez fournis, pour vous <b>défendre efficacement</b>. C'est important qu'ils disposent de toutes les pièces.</p>
Mars / Avril	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Au cours de la première quinzaine ont lieu les <b>commissions paritaires d'affectation</b>, pour la phase interacadémique. Les collègues du SNES-FSU proposent toutes les améliorations possibles. C'est à la suite de ces commissions que vous connaîtrez votre <b>académie</b> pour la rentrée 2020. Il faudra alors très rapidement prendre contact avec le SNES-FSU de votre nouvelle académie pour obtenir les renseignements et les conseils qui vous permettront de <b>formuler vos vœux d'affectation</b> pour la phase intra-académique.</li> <li>* Fin mars-début avril, <b>réunions d'information</b> sur les <b>mutations intra-académiques</b> proposées par le SNES Clermont avec présence de commissaires paritaires académiques et nationaux (élus SNES).</li> </ul>
Juin / Juillet	<p>Les enseignants élus du SNES-FSU suivent à nouveau votre dossier de mutation grâce à une <b>nouvelle fiche syndicale</b> mutation intra-académique, et <b>cherchent à améliorer le projet</b> de l'administration concernant l'affectation sur votre premier poste. Ils vous informeront le plus rapidement possible de votre affectation définitive vers la mi-juin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Le <b>jury académique</b> se réunit afin de délibérer sur votre aptitude à être titularisé. Il s'appuie sur l'ensemble des rapports (tuteur, formateurs, etc.) et avis (chef d'établissement, IPR et directeur de l'ESPE). En cas de problème, vous serez convoqué-e par le jury. Après la commission examinant les <b>refus de titularisation</b> (fin juin - début juillet).</li> </ul>